



## CONDITIONS GENERALES DE PRESTATION

Dès le début d'une relation commerciale, par la remise d'une offre ou n'importe quel autre moyen, téléphone, e-mail, le preneur est soumis à nos conditions générales.

### A. Prix.

- 1) Tous nos prix sont en francs suisse, hors taxe, sauf mention contraire écrite.
- 2) Toute commande annulée moins de 96 heures avant la date de livraison sera facturée à plein tarif.
- 3) Toute commande annulée plus de 96 heures avant la date de livraison sera facturée à 50%.

### B. Conditions de paiement

- 1) Selon les indications sur l'offre ou la facture.
- 2) Sans indications particulières 50% à la commande 50% à 10 jours.
- 3) Un retard au paiement fera l'objet de rappels majorés des frais et intérêts moratoires de 1% par mois.

### C. Transport

- 1) Les frais de transport et d'emballage sont à la charge du preneur.
- 2) Si le matériel est pris en charge à nos dépôts, il doit nous être retourné aux mêmes endroits
- 3) Si le transport n'est pas effectué par nos soins, le preneur assume les responsabilités en cas de dégâts, perte ou vol de matériel durant le transport.

### D. Dégâts et responsabilités

- 1) Pendant toute la durée de location, le preneur est entièrement responsable du bon état des appareils loués et de leurs accessoires, ceci même en cas d'accident. (Cette clause reste valable même en cas de montage ou démontage réalisé par TMS, toutefois le locataire n'est pas responsable des dégâts commis par un technicien de TMS).
- 2) Le preneur est tenu de contrôler le matériel lors de la livraison.
- 3) Toutes transformations, dégâts, pertes ou autres, nécessitant une remise en état seront facturés au preneur.
- 4) En cas de panne survenant durant la période de location, TMS s'engage, dans la mesure de ses possibilités, à y remédier le plus rapidement possible. Le preneur n'est toutefois pas libéré du paiement de la location, ni en droit d'obtenir une réduction du prix de la location.
- 5) Lorsque le matériel est utilisé en plein air, le preneur doit s'assurer que le matériel est protégé des intempéries.
- 6) Pour les sociétés et association de tous types, la ou les personnes qui commandent, ou qui représentent la société ou l'association sont solidairement responsables du paiement de tous les frais.

### E. Réserve de propriété

- 1) TMS technique pour la musique et le spectacle Sàrl reste propriétaire, sans aucune restriction, de tous les appareils et accessoires en location.

### F. Assurances

- 1) Il appartient au preneur de s'assurer auprès d'une compagnie d'assurance de son choix pour couvrir sa responsabilité civile et les risques de perte, vol ou détérioration du matériel, pendant toute la durée de location.
- 2) En cas de perte, vol ou destruction totale des appareils loués, ceux-ci seront facturés au tarif en cours, valeur à neuf.

### G. Lieu de juridiction

Le for d'exécution et de juridiction est à Savigny